

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Département d'Indre-et-Loire

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE BENAIS**

Nombre de Membres		
Présents	En Exercice	Qui ont pris part à la Délibération
8	14	8
<u>Date de la convocation :</u> 8 décembre 2021		

Séance du 13 décembre 2021

L'an deux mil vingt et un, le treize décembre, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses délibérations, en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Stéphanie RIOCREUX, Maire.

Présents : Mmes Stéphanie RIOCREUX, Dorothée ROUSSEL, Brigitte ROUZE, MM. Philippe DUBARRY, Jean-Pierre FAUVY, Luc GILBERTON (arrivée à 21H20), André LEMOINE (arrivée à 22h10), Pierre NION, Patrick PLANTIER, Thierry POTIRON

Excusés : Jessica COUINEAU, Astrid HEROGUELLE, Marie-Line RUOPPOLO-COUINEAU, Patrick DESNOUES,

Secrétaire de séance : Philippe DUBARRY

2 : D2021-44 : TARIFS 2022

Vote Pour : 8 Vote Contre : 0 Abstention : 0

Vu la délibération n° D2020-62 en date du 17 décembre 2020,

Vu la présentation de Madame le Maire,

Considérant la nécessité de fixer les tarifs pour l'exercice 2022,

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir les tarifs tels qu'en 2021 et de fixer les tarifs municipaux applicables à compter du 1er janvier 2022 comme suit :

Location de salle des fêtes :

Particulier :	La journée en semaine :	85 €
	La journée en week-end et fériés :	115 €
	Vin d'honneur :	85 €
	La ½ journée en semaine :	50 €
	La ½ journée en week-end et fériés :	60 €

Association communale : Gratuit

Association hors commune : Avec billetterie : 1 € / entrée payante
Journée : 55 €

Facturation de la remise en état (ménage + réparation) : selon le coût réel.

Location de salle du Conseil municipal : (uniquement en cas d'indisponibilité de la salle des fêtes et en journée seulement) :

La journée en semaine :	50 €
La journée en week-end et fériés :	70 €
La ½ journée en semaine :	30 €
La ½ journée en week-end et fériés :	40€

Association communale :		Gratuit
Facturation de la remise en état (ménage + réparation) :		selon le coût réel
<u>Droit de place pour marchands ambulants :</u> <i>(Payable en une seule fois d'avance en début d'année)</i>		10 € / an
<u>Frais de fourrière des équins, bovins, ovins, caprins, porcins :</u>	Capture :	150 €
	Pension :	15 € / jour
<u>Cimetière :</u>	Concession pour 30 ans :	80 €
	Concession pour 50 ans :	120 €
<u>Espace cinéraire :</u>		
Columbarium :	Concession pour 15 ans :	380 €
	Concession pour 30 ans :	760 €
Caveautin :	Concession pour 30 ans :	200 €
	Concession pour 50 ans :	360 €
	Inscription sur la stèle du Jardin du souvenir :	30 €

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

APPROUVE les tarifs municipaux à compter du 1^{er} janvier 2022.

Pour extrait certifié conforme,
La Maire,
Stéphanie RIOCREUX